

## 4 - PROJET D'EXTENSION DE SURFACES CULTIVABLES SUR TANETY

### NOTE CONCEPTUELLE

#### A. CONTEXTE

La mise en œuvre de la Politique Nationale de Décentralisation et de la Déconcentration, de la Politique Nationale d'Aménagement de Territoire et du Programme national de développement rural ne sont pas encore effectives. Or elles constituent des instruments de qualité qui méritent d'être valorisés.

La croissance de la population à Madagascar estimée à 2,8% par an. La riziculture malgache est caractérisée par un effectif moyen des exploitations agricoles de 5,51 personnes sur une superficie agricole d'environ 0,87 hectare<sup>1</sup>. La croissance annuelle de la production rizicole depuis 1980 a été estimée à 1,5% et les rendements moyens restent relativement bas (environ 2,5t/ha). La superficie totale cultivée en riz est estimée à 1.620.615 hectares dont 1.060.000 ha en irriguée de grande saison, 280.000 ha en contre-saison et 281.000 ha en pluvial<sup>2</sup>.

Comment [APR1]:

L'influence des nouvelles technologies, la mondialisation, la dégradation de l'environnement, constituent des éléments utiles pour l'orientation d'une nouvelle vision sur le monde rural Malagasy, un monde rural occupé par les 72 % des Malagasy<sup>3</sup> dont la plupart ont seulement hérité les terres de leurs ancêtres.

Après que plusieurs générations se sont succéder sur les mêmes parcelles subdivisées au fur et à mesure, la plupart des paysans malagasy ne vivent que sur un lopin de terre de terre les obligeant à rechercher d'autres sources de revenus, beaucoup n'ont pas de terrain à cause de problèmes fonciers, financiers ou environnemental (ensablement des surfaces cultivables). Madagascar continue à importer du riz malgré les efforts des gouvernements successifs dans l'organisation de la filière.

#### B. JUSTIFICATIONS

En tenant compte des statistiques disponibles, le triplement de la production de 2008 à 2018 serait atteint à travers l'extension et l'intensification des surfaces cultivées en riz. Le pays dispose de fortes potentialités rizicoles pouvant permettre de couvrir la demande intérieure et de placer un surplus important sur le marché extérieur. La SNDR s'est donnée comme objectif de tripler la production de riz d'ici 2018, toute saison de culture confondue.

La facilitation des processus à l'accès aux superficies cultivables ou arable, grâce au Programme National Foncier qui accélère les procédures de sécurisation foncière (propriété domaniale) encourage les paysans à étendre les superficies cultivables. Entre autre, la mécanisation agricole fait déjà l'objet d'un investissement considérable par l'Etat et la demande incessante provenant des agriculteurs incite encore à investir davantage en la matière.

<sup>1</sup> Recensement 2004-2005

<sup>2</sup> SNDR, 2009

<sup>3</sup> INSTAT TBE, 2011

Enfin, au niveau spatial, les Schémas d'Aménagement du Territoire (National et Régional), permettent d'exploiter d'autres zones en dehors des grands périmètres et grands aménagements agricoles identifiées jusqu'à présent.

#### **C. ZONES D'INTERVENTION POTENTIELLES, GROUPES CIBLES ET DUREE DU PROJET**

Les zones cibles sont des zones à fortes potentialités d'extension de surfaces en riziculture de plateaux en régime pluvial stricte (non irrigué). Le projet interviendra dans les régions suivantes : Vakinankaratra / Itasy, Menabe /Amoron'i Mania, Bongolava.

La volonté des exploitants de procéder à l'extension de ses surfaces rizicoles sera prise en compte dans le choix définitif de ces zones d'interventions. Le niveau de structuration des paysans sera aussi un critère important dans la sélection des groupes cibles. Le projet appuiera entre autres : (i) les organisations paysannes capables de se transformer en coopérative, ou autres forme de structure de type commerciale) (ii) les opérateurs privés qui se lancent dans l'extension de leur surface rizicole, (iii) les jeunes entrepreneurs ruraux.

La durée du projet sera de 5 ans.

#### **D. OBJECTIFS PRINCIPAUX DU PROJET**

##### *Objectif Global du Projet*

L'objectif global du Projet est d'augmenter la production rizicole pour satisfaire la consommation intérieure et s'ouvrir au marché d'exportation.

##### *Objectifs Spécifiques*

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- d'étendre à 50 000 ha la surface rizicole sur tanety des régions à forte potentialité, tout en permettant l'utilisation rationnelle des équipements indispensables à l'exploitation de ces surfaces dans le respect de l'environnement.
- De mettre en place les mesures d'accompagnements nécessaires pour assurer la viabilité et la durabilité des investissements
- 

#### **E. DESCRIPTION DES COMPOSANTES, RESULTATS ET ACTIVITES**

Le projet s'articule autour de quatre composantes :

- composante 1 « Etudes et diagnostic »
- composante 2 « Travaux et aménagement des nouvelles surfaces »
- Composante 3 « Mesures d'accompagnement »
- composante 4 « Coordination et gestion de projet »
  
- La composante 1 « *Etudes et diagnostic* » concerne l'établissement d'un état des lieux des surfaces aménageables, un schéma directeur d'aménagement pour chaque région d'intervention, l'étude de faisabilité des investissements retenus, l'EIE et les plans de développement agricoles de chaque périmètre pluvial.

- La composante 2 « *Travaux et aménagement des nouvelles surfaces* », d'une superficie totale de 50 000 ha, met en œuvre les opérations prévues par le schéma directeur des zones retenues. Il s'agit des travaux d'aménagement et de réhabilitation des surfaces cultivables (drainage, voies de desserte, ...)
- La composante 3 « *Mesures d'accompagnement* » consiste à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour pérenniser les investissements en infrastructure. Ces mesures concerneront : l'utilisation des variétés pluviales performantes, le renforcement de la mécanisation agricole, l'appui à la sécurisation foncière en partenariat avec le PNF, la facilitation à l'accès aux finances rurales, la professionnalisation des différentes parties prenantes (renforcement de capacité, structuration et la formalisation des Associations et de l'accès aux services agricoles.
- La composante 4 « *Coordination et gestion de projet* » assurera la gestion administrative et financière au quotidien du projet et apportera les appuis nécessaires à la réalisation des composantes techniques opérationnelles. Par ailleurs, elle sera chargée des relations avec les institutions de tutelles et les partenaires au développement, le management du projet avec les suivi-évaluation des activités dans le but d'atteindre pleinement les objectifs qui sont assignés au projet.

#### **F. COUTS ET FINANCEMENTS**

Le cout estimatif de ce projet s'élève à 20 Millions de USD. Les détails de couts seront précisés dans le cadre d'une mission de formulation qui sera co-organisée par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers, susceptibles de contribuer aux objectifs de ce Projet.

#### **G. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

La stratégie générale de mise en œuvre sera basée sur une approche holistique, contractuelle et participative entre les différents acteurs de développement des différentes zones. La contractualisation des prestations à des ONG et Privés professionnelles en collaboration avec les DRDR du MinAgri et les techniciens du projet sera à la base de la stratégie du projet.

Les coopératives ou autres formes d'entrepreneuriat rurale seront favorisées dans cet objectif d'extension des surfaces dans un souci de gestion durable des ressources naturelles.

#### **H. ORGANISATION ET GESTION**

Le projet sera rattaché au MINAGRI. Une unité de gestion du projet, sous la direction d'un coordinateur de Projet sera mise en place avec des cadres responsables de chaque composante technique ainsi qu'une équipe administrative et financière. Un responsable du suivi-évaluation assistera le Coordinateur du projet dans le suivi des activités du Projet et en particulier des résultats et impacts attendus conformément aux objectifs assignés au projet.

Des antennes régionales appuyées par les DRDR seront créées pour assurer la coordination des activités à réaliser au niveau des régions d'interventions du Projet. Ces antennes seront constituées d'une équipe légère mais dotée d'un minimum d'autonomie de fonctionnement.

#### **I. SUIVI-EVALUATION**

Il sera mis en place un système de suivi et d'évaluation, s'assurant d'une participation effective des bénéficiaires finaux et des antennes régionales dans le suivi de performance (suivi des activités) et l'évaluation des impacts du projet. Des méthodes de suivi-évaluation participatif seront développées par le projet en cohérence avec le SNISE et le Système d'Informations rurales, en collaboration avec les bénéficiaires. Les principaux indicateurs d'activités et de résultats objectivement vérifiables

pourraient notamment inclure : surfaces nouvellement aménagées, rendement rizicole, nombre de titre/certificat foncier délivré, nombre d'organismes d'appui formés ; nombre d'exploitant agricole familiale installé ; nombre et type de matériel et équipement agricole diffusé et adopté par les exploitants ;

#### **J. RISQUES**

Les principaux risques sont (i) Incohérence entre les Programmes Sectoriels des différents ministères. (ii) non effectivité de la mise en œuvre des Schéma National, et Régional d'Aménagement du Territoire,